

Programme d'été en France

Aix-en-Provence 2020

La Faculté de droit et science politique d'Aix Marseille Université vous propose de suivre une École d'été d'une semaine, **sur le thème « Gouvernance environnementale et sociétale de l'entreprise. Approche européenne »**, destinée à des étudiants français et québécois, des doctorants et des professionnels du droit.

Ce programme universitaire à dimension internationale est particulièrement adapté à une initiation, ainsi qu'à un perfectionnement de la pratique de la RSE.

Tout au long de la formation, les participants apprennent à maîtriser de manière concrète les outils de la responsabilité sociétale des entreprises, accompagner l'entreprise dans l'élaboration de stratégie RSE, appréhender les fondements juridiques permettant de gérer les risques RSE, identifier les modes de financement des stratégies RSE, dialoguer avec les parties prenantes et gérer les conflits.

Des visites auprès des partenaires économiques et culturels de la Chaire RSE & DD seront organisées, ponctuées de moments de convivialité avec l'équipe d'accueil.

Lieu : Aix-en-Provence

Date : 11 mai au 22 mai 2020

Institution partenaire : Faculté de droit et de science politique
Aix-Marseille Université

Capacité maximale : 15 étudiants

Candidats admissibles

Ce programme d'été s'adresse à toute personne ayant une formation juridique suffisante et désirant acquérir une formation en droit européen des affaires.

Peut s'inscrire aux cours DRT-3421 (niveau Baccalauréat) :

À titre d'étudiant régulier :

L'étudiant régulier de la Faculté qui a complété au moins 15 crédits de son programme de baccalauréat au moment de son inscription aux cours de l'école d'été.

À titre d'étudiant libre :

- (1) l'étudiant régulier au baccalauréat en droit d'une autre université qui a complété au moins 15 crédits de son programme de baccalauréat au moment de son inscription aux cours de l'école d'été;
- (2) toute autre personne qui y est spécialement autorisée par le vice-décanat au 1^{er} cycle de la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

Peut s'inscrire aux cours DRT-6872 (niveau Études supérieures) :

À titre d'étudiant régulier :

L'étudiant dûment inscrit à un programme de 2^e ou de 3^e cycle en droit de l'Université de Montréal.

À titre d'étudiant libre :

- (1) l'étudiant régulier au baccalauréat qui aura, selon l'état de son dossier au moment de l'inscription, vraisemblablement accumulé les 101 crédits requis aux fins de l'obtention du diplôme de premier cycle au cours de l'été 2020, sans compter les crédits associés au programme d'été;
- (2) l'étudiant dûment inscrit à un programme de 2^e ou 3^e cycle en droit d'une autre université;
- (3) le titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle en droit, dans la mesure où il répond aux exigences d'admission aux programmes de 2^e cycle en droit de l'Université de Montréal;
- (4) toute autre personne qui y est formellement autorisée par le vice-décanat aux études et au développement académique.

Cours offerts

Au Baccalauréat :

- DRT 3421 (3 cr.) – Droit des affaires avancé (bloc F)

Aux Études supérieures :

- DRT 6872 (3 cr.) – Droit européen des affaires

Les cours sont généralement dispensés le matin et l'après-midi.

Professeurs

Les cours sont dispensés par des professeurs attachés à la Faculté de droit et de science politique d'Aix-Marseille Université ou par des avocats. Des professeurs de la Faculté de droit de l'Université de Montréal assistent aux cours et sont responsables des résultats.

Langue des enseignements et du séjour en France

Les cours sont dispensés en français.

Reconnaissance

Selon l'inscription, 3 crédits de cours au 1^{er} cycle ou 3 crédits de cours au 2^e cycle* (en vue de l'obtention d'une maîtrise en droit (LL.M.), d'un DESS ou d'une attestation); ET

* L'évaluation des cours est différente selon que l'étudiant est inscrit à un cours du 1^{er} cycle ou du 2^e cycle. En plus des examens qui doivent être réussis par tous les étudiants, l'étudiant de 2^e cycle doit rédiger un travail d'environ 25 pages sur un sujet de droit comparé lié à l'enseignement reçu.

Logement

Faculté de droit et de science politique Aix-Marseille Université est à la recherche du tarif le plus avantageux pour l'hébergement dans un hôtel dont le nom sera communiqué dès que possible. D'emblée, on peut toutefois indiquer que les hôtels qui ont déjà été identifiés comprennent des chambres à occupation double, voire souvent triple.

Coûts

1. Les frais d'inscription à cette école d'été sont approximativement de 1250\$* en sus des frais d'inscription pour le cours crédité par l'Université de Montréal.

*Montant exact à confirmer

Ce montant inclut, les éléments présentés dans le programme, les enseignements, l'accueil de bienvenue, le logement, la visite du projet ITER, apéritif dinatoire, le cocktail de clôture.

Ce montant n'inclut pas les frais de scolarité d'UdeM, le coût du billet d'avion, l'assurance médicale, ni les repas.

La Direction des affaires internationales de l'Université de Montréal a accepté d'accorder 15 (quinze) bourses de 1000\$ à des étudiants de la Faculté de droit pour les aider à défrayer leur participation à cette école d'été.

2. Les frais d'hébergement sont à la charge des étudiants et payables directement auprès de l'hôtel. De plus amples informations seront transmises dès que le meilleur accord avec un hôtel aura été convenu. Les étudiants sont aussi responsables de leur frais de transport et les frais de délivrance du visa.

Paiement des frais de scolarité

- (1) Les étudiants de l'Université de Montréal seront facturés directement par la Direction des finances de l'Université (3 crédits);
- (2) les étudiants d'autres facultés du Québec qui s'inscrivent par entente interuniversitaire (CRÉPUQ) doivent régler leurs frais de scolarité à leur institution d'attache;
- (3) les étudiants des universités hors Québec, les juristes et tous les autres candidats admis par le vice-doyen aux études supérieures doivent communiquer avec ce dernier.

Assurance-voyage obligatoire

Aucune personne inscrite ne sera autorisée à participer au programme d'études en France à moins de prouver qu'elle détient une assurance-voyage pour la durée du forfait.

Une preuve de cette assurance doit être transmise par courriel à Elitsa Nikolova:

elitsa.nikolova@umontreal.ca

Annulation

L'Université de Montréal se réserve le droit d'annuler la tenue du programme d'été dans l'éventualité de circonstances défavorables.

Inscription

Les personnes intéressées sont priées de remplir le **formulaire d'inscription en ligne**, de transmettre une lettre de motivation de 1-2 pages (à l'attention de Mme Catherine Piché) à l'adresse suivante:

elitsa.nikolova@umontreal.ca et d'effectuer leur dépôt de 500 \$, **au plus tard le 24 janvier 2020**.

Le dépôt de 500\$ peut être payé **en ligne par carte de crédit** sous École d'été Aix-en-Provence 2020.

Le solde sera payable **au plus tard le 14 avril 2020**.

Information :

Elitsa Nikolova, bureau A-9438

514 343-6125

elitsa.nikolova@umontreal.ca